



**The Federation of Cocoa Commerce Ltd**  
**Fédération du commerce des cacao**  
Cannon Bridge House  
1 Cousin Lane  
Londres EC4R 3XX

Téléphone +44(0) 20 7379 2884  
Télécopie +44(0) 20 7379 2389  
Site web : [www.cocoafederation.com](http://www.cocoafederation.com)  
Courriel [fcc@nyx.com](mailto:fcc@nyx.com)

## **Informations à l'intention des candidats à l'admission à la Fédération du commerce des cacao**

### **1. Présentation de la Fédération du Commerce des Cacaos Ltd - Constitution et buts**

Les origines de la FCC remontent à 1929, lorsque la Cocoa Association of London Ltd (CAL) fut établie pour se mettre au service du secteur du cacao dont les échanges physiques connaissaient une forte croissance. La FCC fut créée en 2002, par la fusion de la CAL avec l'AFCC (fondé en 1935) basée à Paris, permettant ainsi de réunir un large éventail d'intérêts ayant un objectif commun – développer un cadre commercial unique et solide du marché du cacao afin de permettre une harmonisation du contrat et fournir des services et des programmes d'éducation.

Les relations entre les différents secteurs du marché du cacao ont été considérablement renforcées par cette fusion et la restructuration du Conseil offre maintenant un équilibre représentatif de tous les intérêts.

La Fédération se donne pour buts principaux de promouvoir, de protéger et de régir le commerce du cacao en fèves et des produits dérivés et d'assurer la défense du statut et des intérêts de ses Membres. La réalisation de ces objectifs se fait principalement par le contrat International du cacao, la fourniture de services d'arbitrage et la mise en place d'un régime de surveillance pour ne citer que les activités principales.

Avec plus de 160 membres adhérents allant de la production/exportation jusqu'à l'industrie chocolatière en passant par le commerce du cacao, les usines de transformation, les banques, les assurances, les prestataires logistiques et les surveillants, la Fédération continue de répondre aux défis posés de nos jours par la chaîne complexe d'approvisionnement du cacao.

La force du marché du cacao est toujours venue des personnes qui y travaillent. La FCC renforce cette caractéristique unique à travers l'organisation d'un Dîner du Cacao tous les trois (3) ans et un nombre croissant de cours de formation, d'ateliers et de conférences qui se combinent pour offrir un sens réel d'une communauté du cacao.

Nos excellentes relations avec les gouvernements des pays producteurs et consommateurs de cacao en particulier par le biais de nos liens avec l'Organisation Internationale du Cacao fournit à la FCC une plateforme solide permettant de faire une différence positive dans le développement d'une économie cacaoyère durable et l'amélioration des moyens de subsistance des producteurs de cacao. L'objectif principal de la Fédération est la construction de cette plateforme de durabilité afin de fournir une base solide pour le succès à long terme de nos membres et du marché du cacao.

## 2. Avantages pour les Membres

- Accès aux Règles et Règlements en Anglais et en Français, se rapportant au fonctionnement de la Fédération, des Règles des Contrats internationaux du cacao en fèves et des produits dérivés et des Procédures d'Arbitrage et d'Appel. Ceux-ci sont régulièrement revus et actualisés en fonction des besoins par le Comité des Contrats et Règlements et le Comité d'Arbitrage et d'Appel dont les membres sont choisis parmi les différents secteurs du négoce et de l'industrie du cacao, lesquels agissent alors en qualité de conseillers du Conseil.
- Accès aux Éléments et Conseils sur les Règles du Contrat pour le Cacao en Fèves et les Produits Dérivés du Cacao ainsi que les Éléments et Conseils sur les Règles de Transport et Magasinage du Cacao en Fèves et les Produits Dérivés du Cacao.
- Un Service d'Arbitrage et d'Appel en anglais et en français est mis à disposition pour résoudre, efficacement et économiquement, les différends portant sur la qualité et les aspects techniques. La liste des arbitres agréés est composée de représentants des Membres avec droit de vote. Elle est régulièrement revue par le Conseil et publiée.
- Les Membres de la Fédération sont dispensés du versement d'acomptes en matière d'arbitrage. En outre, ils bénéficient de frais d'arbitrage réduits.
- Des tarifs réduits pour les cours annuels de formation de la FCC. Les cours d'éducation de la FCC fournissent une occasion de faire un transfert de connaissance des opérateurs expérimentés du marché du cacao à de nouveaux arrivants dans la filière afin de garantir la longévité du marché du cacao.
- Diffusion périodique de nouvelles sur le cacao pour informer les Membres des faits nouveaux du monde du cacao en matière commerciale et politique.
- Accès à la section du site web réservée aux Membres de la Fédération avec les mises à jour régulières sur les questions présentant un intérêt particulier pour les Membres.
- Diffusion des contacts des Membres sur le site web de la FCC.
- Les Membres de la Fédération peuvent acheter des tables pour le dîner de cacao de la FCC afin d'inviter leurs hôtes à cet événement qui a lieu tous les trois ans et réunit plus de 800 personnes de la communauté internationale du cacao.
- Les membres qualifiés dans cette activité peuvent faire une demande d'admission au Régime de Surveillance de la FCC.
- La Fédération représente les intérêts de ses Membres en assurant une participation active dans les différentes institutions au sein desquelles se discutent des questions aussi diverses que les normes de qualité du cacao, la sécurité alimentaire, le travail des enfants, le développement durable et les préoccupations exprimées par les producteurs de cacao.

### 3. Composition et Membres

La Fédération est une société indépendante à responsabilité limitée et à but non lucratif.

Il existe quatre catégories de Membres – **Membres avec droit de vote, Membres sans droit de vote, Membres de Groupe et Membres Honoraires.**

La section des **Membres avec droit de vote** est ouverte à ceux qui sont engagés dans le commerce du Cacao en Fèves et les Produits Dérivés du Cacao.

Les Membres **avec droit de vote** sont répartis selon trois sous-sections :

- a) **Production/Exportation** – Membres avec droit de vote établis dans des pays où se pratique la culture du cacao ;
- b) **Industrie** - Membres avec droit de vote actifs dans la transformation du cacao en fèves, des produits dérivés du cacao ou des produits connexes ;
- c) **Négoce** – Tout autre Membre avec droit de vote.

La section des **Membres sans droit de vote** est ouverte à ceux qui ont des activités connexes au négoce ainsi qu'à ceux qui ne sont pas parties au contrat FCC.

La section des **Membres de Groupe** est ouverte aux filiales ou aux sociétés associées aux Membres soit de la section avec droit de vote ou de la section sans droit de vote.

Le caractère international de la Fédération est reflété par la diversité de ses Membres.

La Fédération est administrée par un Conseil de 18 administrateurs élus pour une durée maximum de 8 ans. Ils sont élus parmi les directeurs et le personnel des Membres avec droit de vote et des Membres sans droit de vote comme suit :

- a) 4 Membres avec droit de vote représentant la section Production/Exportation ;
- b) 6 Membres avec droit de vote représentant la section Négoce ;
- c) 4 Membres avec droit de vote représentant la section Industrie ;
- d) 4 Membres sans droit de vote élus par les Membres du Conseil avec droit de vote.

### NOTES GÉNÉRALES SUR LES DEMANDES D'ADHÉSION

1. Les Membres avec droit de vote et les Membres sans droit de vote doivent être des individus, des entreprises ou des sociétés. Les Membres de Groupe doivent être des sociétés.
2. L'admission des Membres se fait à l'entière discrétion du Conseil auquel les demandes sont soumises pour approbation. Dans l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire, le Conseil peut se réserver le droit de prendre en compte la durée pendant laquelle le demandeur et/ou ses Directeurs et son administration, ont été engagés dans le marché des cacaos.
3. Toutes les demandes d'adhésion de **Membres avec droit de vote** doivent :
  - i) être rédigées sur le formulaire pertinent ;

- ii) être parrainées par des Membres avec droit de vote de la Fédération et accompagnées du formulaire pertinent dûment complété par le premier parrain et le deuxième parrain ainsi que par le candidat ;
  - iii) être accompagnées de comptes vérifiés/certifiés dont l'antériorité ne doit pas excéder un an.
4. Toutes les demandes d'adhésion de **Membres sans droit de vote** doivent :
- i) être rédigées sur le formulaire pertinent ;
  - ii) être parrainées par des Membres avec droit de vote de la Fédération et accompagnées du formulaire pertinent dûment complété par le premier parrain et le deuxième parrain ainsi que par le candidat ;
5. Toutes les demandes d'adhésion de **Membres de Groupe** doivent :
- i) être proposées par un Membre avec droit de vote (le Membre avec droit de vote nominateur) ou un Membre sans droit de vote (le Membre sans droit de vote nominateur) de la Fédération ;
  - ii) être rédigées sur le formulaire pertinent ;
  - iii) être complété par le candidat et soit par le Membre avec droit de vote nominateur soit par le Membre sans droit de vote nominateur de la Fédération (généralement la société mère) qui doit être déjà Membre de la Fédération ;
  - iv) être accompagnées de comptes vérifiés/certifiés dont l'antériorité ne doit pas excéder un an (uniquement pour les Membres de Groupe d'un groupe de Membres avec droit de vote) ;
  - v) être une société qui a des liens avec le Membre nominateur conformément aux modalités définies à l'article 7 ci-dessous du Statut.

*“Any company:*

*(a) in a Voting Member’s Group not being a Voting Member and being a body corporate engaged in the trade which has an issued and fully paid up share capital and/or retained earnings of at least £250,000 (or such other amount as a majority of the Council shall in its entire discretion otherwise decide from time to time) shall be eligible to become a “Group Member” of the Federation upon being nominated for Group Membership by that Voting Member (“the Nominating Voting Member”).*

*(b) in a Non-Voting Member’s Group not being a Non-Voting Member and being a corporation engaged in activities ancillary to the Trade or which provides services to the Trade, but which is not actively engaged in the Trade, shall be eligible to become a “Group Member” of the Federation upon being nominated for Group Membership by that Non-Voting Member (“the Nominating Non-Voting Member”).”*

## CONDITIONS FINANCIÈRES

Membres avec droit de vote	Capital souscrit et entièrement libéré de £ 250 000 ou capital et réserves équivalents.
Membres de Groupe d'un groupe de Membres avec droit de vote	Capital souscrit et entièrement libéré de £ 250 000 ou capital et réserves équivalents.
Membres sans droit de vote	Sans objet
Membres de Groupe d'un groupe de Membres sans droit de vote	Sans objet

## COTISATIONS (Effectif à partir du 01 Janvier 2012)

<b>Droit d'entrée</b>	£ 250	Droit unique exigible à l'entrée des Membres dans la Fédération
<b>Membres avec droit de vote</b>	£ 2 750 par an	Cotisation annuelle Membre unique avec droit de vote
<b>Membres sans droit de vote</b>	£ 1 350 par an	Cotisation annuelle Membre unique sans droit de vote.
<b>Membres de groupe</b>		
<b>Groupes de Membres avec droit de vote</b>	£ 5 500 par an	Cette cotisation comprend le Membre avec droit de vote nominateur et 5 Membres de Groupe. Tout Membre de Groupe supplémentaire doit acquitter une cotisation de £ 650 par an.
<b>Groupes de Membre sans droit de vote*</b>	£2 700 par an	Cette cotisation comprend le Membre sans droit de vote nominateur et 2 Membres de Groupe. Tout Membre de Groupe supplémentaire doit acquitter une cotisation de £ 400 par an.
*Les Membres de Groupe d'un groupe de Membres sans droit de vote peuvent également adhérer au Régime de Surveillance sans frais supplémentaires, sous réserve des modalités et conditions dudit Régime.		

*Pour toute information complémentaire sur la Fédération, prière de contacter le secrétariat :*

*Téléphone : +44(0)20 7379 2884*

*Télécopie : +44(0)20 7379 2389*

*Courriel : [fcc@liffe.com](mailto:fcc@liffe.com)*

*Site web : <http://www.cocoafederation.com>*